Informations de base

2007/2581(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les droits de l'homme au Viêt Nam **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2007	Décision du Parlement	T6-0359/2007	Résumé
12/07/2007	Résultat du vote au parlement		
12/07/2007	Débat en plénière		Résumé
12/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2581(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0290/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0294/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0297/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0301/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0305/2007	10/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0306/2007	10/07/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0359/2007	12/07/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	

Résolution sur les droits de l'homme au Viêt Nam

2007/2581(RSP) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu pendant la séance du 12 juillet 2007, le Parlement européen a adopté une résolution sur les droits de l'homme au Viêt Nam conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit).

Exprimant sa profonde inquiétude face à la nouvelle vague de persécutions de dissidents au Viêt Nam, le Parlement européen exige la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues au seul motif qu'elles ont usé pacifiquement et légitimement de leurs droits à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté de religion.

Le Parlement demande au gouvernement vietnamien :

- de mettre fin à toutes les formes de répression contre les personnes qui usent de leurs droits à la liberté d'expression, à la liberté de pensée et à la liberté de réunion ;
- de réformer d'urgence les dispositions relatives à la sécurité nationale et pour faire en sorte soit de les annuler soit de les mettre en conformité avec le droit international;
- d'entreprendre d'authentiques réformes politiques et institutionnelles afin d'instaurer une démocratie et un État de droit véritable, en commençant par instaurer le multipartisme, une presse libre et des syndicats libres;
- de respecter la liberté religieuse et de restaurer le statut légal de toutes les communautés religieuses, notamment l'Église bouddhiste unifiée du Viêt Nam;
- de mettre un terme aux discriminations contre la communauté des Montagnards;
- de mettre en œuvre les recommandations de l'ONU en abrogeant leur législation contraire aux droits de l'homme et en garantissant réellement les droits fondamentaux des citoyens vietnamiens, conformément au Pacte international sur les droits civils et politiques et au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les députés invitent le Conseil et la Commission à réévaluer la politique de coopération avec le Viêt Nam, compte tenu de l'article premier de l'accord de coopération de 1995, qui fonde cette coopération sur le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux.